



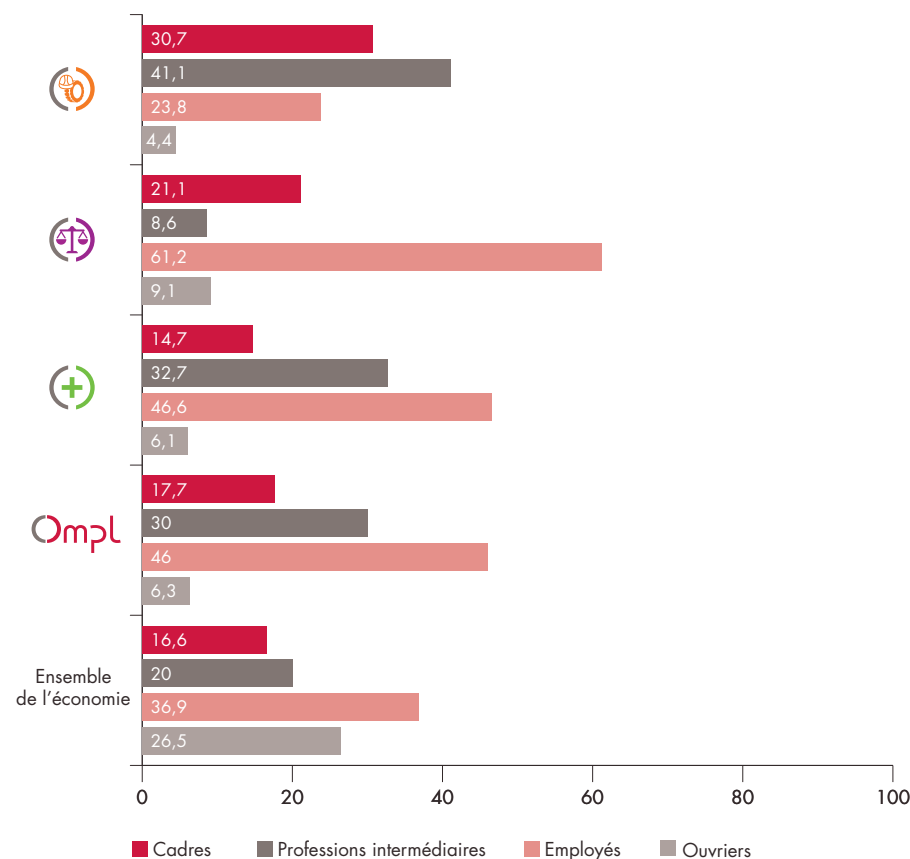
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont relativement peu représentés. Avec une part de 17,7 % ils constituent la troisième catégorie sociale du champ de l'OMPL.
- La proportion de professions intermédiaires est plus importante (30 %). Cette catégorie est la deuxième la plus représentée.
- Le taux d'employés est important (46 %). Ils sont proportionnellement les plus nombreux.
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.

Répartition des salariés par catégorie sociale¹ (%)



1. La catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



Secteur cadre de vie-technique



Secteur juridique



Secteur santé



FÉMINISATION CONSÉQUENTE

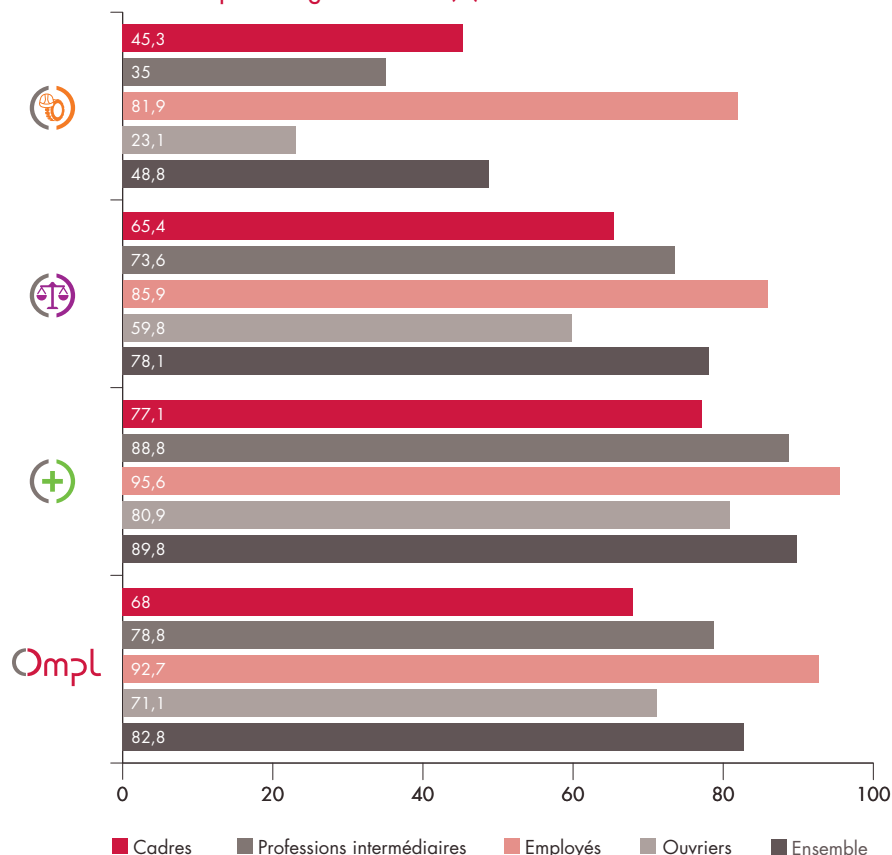
La proportion de femmes dans l'emploi du champ de l'OMPL est très étendue en raison, notamment, du taux de féminisation élevé de la catégorie des employés et des professions intermédiaires.



STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

Globalement, la part des femmes dans l'emploi du champ de l'OMPL varie peu sur la période. Néanmoins, la féminisation des professions intermédiaires et des cadres progresse.

Taux de féminisation par catégorie sociale (%)



Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)

Années	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
2008	65,0	75,0	96,0	77,0	83,0
2009	67,0	80,0	94,0	78,0	83,0
2010	65,0	82,0	93,0	75,0	83,0
2011	66,0	78,0	94,0	77,0	83,0
2012	67,0	79,0	94,0	76,0	83,0
2013	67,0	79,0	93,0	76,0	83,0
2014	67,9	78,3	92,9	73,2	82,9
2015	68,0	78,8	92,7	71,1	82,8



QUELQUES NUANCES RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie sensiblement d'une région à l'autre. Ainsi, la part des employés est maximale pour les DOM (49,2 %), mais son minimum est atteint pour l'Île-de-France (43,9 %).

Répartition des salariés par région et catégorie sociale (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Auvergne-Rhône-Alpes	18,6	30,6	45,5	5,3
Bourgogne-Franche-Comté	15,5	32,0	45,6	6,9
Bretagne	16,1	32,4	46,1	5,4
Centre-Val de Loire	13,5	31,4	49,0	6,1
Corse	14,2	30,9	48,0	6,8
DOM	11,3	31,4	49,2	8,1
Grand Est	15,0	31,6	47,0	6,4
Hauts-de-France	16,5	29,8	45,4	8,3
Île-de-France	24,9	24,8	43,9	6,4
Normandie	16,1	31,6	45,1	7,2
Nouvelle-Aquitaine	15,4	33,2	45,3	6,1
Occitanie	15,1	31,7	46,9	6,3
Pays de la Loire	16,4	31,1	47,0	5,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,7	31,2	48,4	5,7
Ompl	17,7	30,0	46,0	6,3